RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES ATLANTIQUES

Envoyé en préfecture le 28/02/2023

Reçu en préfecture le 28/02/2023

Publié le 28 février 2023

ID : 064-216404301-20230228-23DEC11-AU



DÉCISION du MAIRE N°23-11

Objet: Tarif sortie escalade du 22 Mars 2023

Le Maire de la Ville d'ORTHEZ,

Vu la délibération du Conseil municipal du 9 juin 2020 déléguant à Monsieur Emmanuel HANON, Maire d'Orthez/Sainte-Suzanne, une partie de ses attributions sur les champs de compétences régis par l'article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que 8 adhérents des Espaces Jeunes ont décidé de participer à la sortie escalade, et ont présenté ce projet à l'équipe d'animation ; celle-ci a accompagné ce groupe dans le montage et la réalisation de cette sortie qui aura lieu le 22 Mars 2023,

DÉCIDE:

Article 1 : d'autoriser les agents municipaux des Espaces Jeunes à organiser une sortie escalade le 22 Mars 2023 à l'attention de 8 jeunes adhérents de la structure située 34 place du Foirail à Orthez.

<u>Article 2</u>: de déterminer le tarif par participant en application de la délibération n°19-40 du Conseil municipal du 9 avril 2019, à 10 € pour les familles orthéziennes et 15 € pour les familles non orthéziennes.

Article 3: de signer tout document relatif à cette sortie qui se décompose ainsi :

· participation aux frais d'activité

<u>Article 4</u>: d'introduire un élément de dégressivité à partir de ce tarif de base, pour les familles dont le quotient familial est inférieur au quotient familial moyen (QFM = 650), avec toutefois un tarif plancher de 25 €. La formule de calcul serait la suivante : 25 + {(<u>tarif de base*50%) - 25} x QF</u>

OFM

* Pour les familles non orthéziennes, la participation de la famille est de 75%, quel que soit son QF.

Article 5 : cette décision sera appliquée par Madame la Directrice Générale de la commune d'Orthez/Sainte-Suzanne et par Monsieur l'Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques. Elle sera publiée sur le site internet de la ville d'Orthez.

Fait à ORTHEZ, 28 février 2023

